



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Etudiants

Question écrite n° 2157

Texte de la question

M. Dominique Dupilet attire l'attention de M. le ministre du logement sur l'augmentation du nombre d'étudiants et la création de nouveaux sites universitaires, comme c'est le cas dans le département du Pas-de-Calais, qui vont entraîner d'importants besoins en logements. Compte tenu du caractère social de cette augmentation, résultat de l'accès à l'enseignement supérieur en proportion croissante de jeunes issus de milieux modestes, il lui demande les mesures qu'il entend prendre dans ce domaine afin de répondre à ces besoins.

Texte de la réponse

Afin de répondre aux besoins en logements des étudiants, un plan d'action a été arrêté en 1990, prévoyant la création de 30 000 logements supplémentaires pour étudiants en cinq ans et financés en prêts locatifs aidés (PLA), soit 6 000 places par an dès 1991. Ainsi, de 1991 à 1992, ce sont environ 18 000 logements qui ont été financés en PLA pour étudiants. Ce chiffre dépasse largement les perspectives initiales. En raison de son caractère de financement privilégié, le PLA - CDC (caisse des dépôts et consignations) est strictement réservé aux opérations destinées au logement des étudiants d'origine modeste, les autres besoins doivent être satisfaits par le biais d'autres financements comme le prêt conventionné locatif. En ce qui concerne le Pas-de-Calais, ont été financés en qualité de logements étudiants, de 1991 jusqu'au 1er semestre 1993, 119 logements en PLA, 621 logements en Palulos (prime à l'amélioration des logements à usage locatif et occupation sociale) et 50 logements en prêts conventionnés locatifs (PCL).

Données clés

Auteur : [M. Dupilet Dominique](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2157

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 1993, page 1624

Réponse publiée le : 16 août 1993, page 2582